

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 octobre 2017	Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Membres : <i>En exercice : 22</i> <i>Présents : 17</i> <i>Votants : 18*</i> <i>Pour : 18*</i> <i>Abstention :</i> <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i>	<u><i>Etaient présents :</i></u> PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. M Grégory BODERIOU a été élu <u><i>secrétaire de séance.</i></u>
Délibération N° 2017 10 01	<u><i>Absents excusés :</i></u> Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS

Objet : Prestation de « Conseil en Energie Partagée » de l'Association Héol de Morlaix

Monsieur le Maire

PRESENTE l'Association Héol de Morlaix chargée d'intervenir auprès des communes de moins de 10.000 habitants en tant que conseil sur toutes les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie dans l'exploitation du patrimoine bâti, via la réalisation de la prestation de « Conseil en Energie Partagée ».

Il s'agit d'assurer les missions suivantes :

- Gestion comptable de l'énergie et de l'eau à l'aide de bilans et de tableaux de bord,
- Diagnostics pour déterminer les dérives constatées et préconiser des sources d'économie via plan d'actions et de travaux
- Contrôle des interventions effectuées pour estimer leur efficacité, communication des résultats
- Accompagnement ponctuel sur des projets communaux lié à la maîtrise d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

EXPOSE la convention jointe en annexe qui définit les modalités de mise en place de cette prestation pour les années 2018, 2019 et 2020.

.../...

.../...

Le coût final de la prestation tient compte de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau demandée suite au règlement de la facture à l'association Héol.

Il tient compte du nombre d'habitants de 2.916 en 2016 et se présente comme suit :

Année	2018	2019	2020
Montant de la cotisation*	3 994,92	4 082,40	4 169,88
	1,37	1,40	1,43
prise en charge CCPL	933,12	933,12	933,12
	0,32	0,32	0,32
Solde communal *	3 061,80	3 149,28	3 236,76
	1,05	1,08	1,11

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT d'adhérer sous la forme d'une convention pour trois ans à cette prestation de « Conseil en Energie Partagée » par l'Association Héol.

DESIGNENT Monsieur Gilbert MIOSSEC, Adjoint au Maire, en tant qu'élu « Responsable Energie », interlocuteur privilégié de l'association Héol pour le suivi d'exécution de la présente mission.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer l'Association Héol de Morlaix et toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 9 octobre 2017</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> aucune <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i></p> <hr/> <p>Délibération N° 2017 10 02</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u><i>Etaient présents</i></u> : Mesdames PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><u><i>Absents excusés</i></u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS M Grégory BODERIOU a été élu <u><i>secrétaire de séance</i></u>.</p>
--	--

Objet : Acquisition de quatre tables de tennis de table

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, Rapporteur de la commission « Action Culturelle-Bâtiments-Espaces de Sports et de Loisirs » réunie en Mairie jeudi 12 octobre 2017

EXPOSE la nécessité d'acquérir des tables de tennis de table pour permettre l'exercice de cette pratique sportive dans la salle des sports de l'Espace Jacques de Menou.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'acquérir quatre tables auprès de l'entreprise Leclerc Sport de Saint-Pol de Léon.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article d'investissement N° 2188 « *Autres immobilisations corporelles* » du programme d'investissement N° 31 « *Espace Jacques de Menou* » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision aux des autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 9 octobre 2017</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> aucune <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i></p> <hr/> <p>Délibération N°</p> <p style="text-align: center;">2017 10 03</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mesdames PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS M Grégory BODERIOU a été élu <u>secrétaire de séance</u>.</p>
---	---

Objet : Modification du nombre d'élus

Monsieur le Maire François PALUT,

INFORME l'assemblée de la démission écrite en date du mardi 3 octobre 2017 de Madame Nadine Jaffrès, avec effet à compter de l'accusé de réception reçu de la Sous-Préfecture.

Elle occupait le poste d'Adjointe au Maire, en charge de l'Action Sociale et des Solidarités.

Toutes ces fonctions relatives à son statut d' élu prennent fin également à compter du 3 octobre 2017, à compter de l'accusé de réception reçu de la Sous-Préfecture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

PRENNENT acte de la démission.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le Préfet et de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 9 octobre 2017</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> aucune <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i></p> <hr/> <p>Délibération N°</p> <p style="text-align: center;">2017 10 04</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mesdames PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS M Grégory BODERIOU a été élu <u>secrétaire de séance</u>.</p>
---	---

**Objet : Décision de modificative avec vote de crédits supplémentaires sur le budget 83300
« Lotissement Impasse du Général de Gaulle » pour assurer le règlement des travaux de voirie**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTENT la décision modificative suivante avec les crédits supplémentaires sur le budget « Lotissement Impasse du Général de Gaulle » pour assurer le règlement des travaux de voirie

Décision modificative : vote de crédits supplémentaires					
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant en €	Chapitre	Article	Montant en €
011 Charges à caractère général	605 Achat de matériels, équipement	10 000,00	70 Vente de produits, prestations services	704 Travaux	10 000,00

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le Receveur de la commune de Plouvorn ; et à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 17 octobre 2017
Affiché en Mairie le mardi 17 octobre 2017
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 9 octobre 2017</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u>Etaient présents</u> : PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p>M Grégory BODERIOU a été élu <u>secrétaire de séance</u>.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS</p>
<p>Membres :</p> <p>En exercice : 22 Présents : 17 Votants : 18* Pour : 18* Abstention :</p> <p><small>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</small></p>	
<p>Délibération N°</p> <p>2017 10 05</p>	

Objet : Projet d'acquisition de la propriété Jamet

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire Rapporteur de la Commission «Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs » réunie jeudi 6 octobre dernier en Mairie

EXPOSE la nécessité d'acquérir des terrains au titre de réserve foncière pour anticiper les besoins futurs en terrains viabilisés des plouvornéens.

PRESENTE la propriété de Madame Jamet cadastrée section AC N° 112 pour 5.253 m². Elle est classée en « 1AUC » « Zone d'urbanisation future à usage d'habitation - future zone UC à court ou moyen terme » au Plan Local d'Urbanisme.

Elle a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en Mairie le 15 juin 2017.

La commune a répondu en exerçant son droit de préemption sur l'ensemble du terrain le mardi 8 août 2017.

Après discussion avec Madame Jamet, une convention a été rédigée par l'étude notariale Lemoine-Judeau le mercredi 20 septembre 2017, comme suit :

1. *La Commune de Plouvorn limite l'exercice de son droit de préemption à la partie non-bâtie de la parcelle AC N° 112 et Mme Jamet conserve la maison d'habitation ainsi que le terrain autour d'une superficie d'environ 1.000 m², tel que figuré sur le plan joint au présent accord.
Cette acquisition se fera au prix de 5,52 €/m².
Les frais de géomètre seront supportés par la commune de Plouvorn.*

.../...

.../...

2. *La commune de Plouvorn édifiera un talus sur la limite ouest de la propriété restant à appartenir à Mme Jamet, étant précisé que le talus sera mitoyen et que l'entretien de la partie ouest du talus incombera à la commune, alors que l'entretien de la partie est incombera à Mme Jamet.*
3. *Les parties précisent que le talus au nord de la propriété acquise par la commune de Plouvorn n'appartient pas à cette propriété, mais aux parcelles AH N° 378 et N° 1.447.*
4. *L'accès à la maison restant à appartenir à Mme Jamet se fait actuellement par un chemin situé au nord de la parcelle AC N° 112. Ce chemin étant cédé à la commune, celle-ci s'engage à permettre et à ouvrir l'accès à la propriété conservée par Mme Jamet par le sud, comme figuré au plan. Les frais de terrassement seront supportés par la commune de Plouvorn.*
5. *La commune de Plouvorn s'engage également à faire enlever les noisetiers et les châtaigniers présents à l'est de la propriété cédée par Mme Jamet à la commune, au plus tard au 31 janvier 2018. Ces frais seront supportés par la commune de Plouvorn.*
6. *La commune de Plouvorn s'engage à procéder à l'acquisition au plus tard le 31 décembre 2017.*

SOMET aux membres du Conseil Municipal les termes de la présente convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de souscrire à tous les termes de la convention.

DECIDENT de confier au cabinet de géomètre Quénaon de Brest la mission de division foncière incluant la division des parcelles, le bornage sur site, les procès-verbaux correspondants, le modificatif parcellaire et la numérotation cadastrale en relation avec le service des Hypothèques.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer Madame Jamet, l'étude notariale Lemoine-Judeau ; ainsi que toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 16 octobre 2017</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice : 22</i> <i>Présents : 17</i> <i>Votants : 18*</i> <i>Pour : 18*</i> <i>Abstention :</i> <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i></p> <hr/> <p>Délibération N°</p> <p style="text-align: center;">2017 10 06</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u>Etaient présents</u> : PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p>M Grégory BODERIOU a été élu <u>secrétaire de séance</u>.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS</p>
---	--

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements du bourg

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire Rapporteur de la Commission «Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs » réunie jeudi 6 octobre dernier en Mairie

EXPOSE la nécessité de proposer au bourg de la commune de Plouvorn un espace urbanisé de qualité afin de renforcer l'habitat dense et groupé en locatif et en accession, ainsi que le développement d'espaces de commerces et de services avec le souci de répondre au besoin de stationnement et de circulation entre les différents usagers de la route.

Le périmètre de l'étude comprend le centre-bourg mais aussi les quartiers périphériques de la gare à l'ouest et de la route de Morlaix à l'est.

Le projet d'aménagement global doit prendre en compte les faisabilités foncières, urbanistiques, paysagères, techniques et économiques.

PRESENTE la proposition de la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI).

L'étude comprendrait deux phases :

La programmation et le scénario d'aménagement

L'étude pré-opérationnelle sur la base du scénario retenu.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT de retenir la proposition de la SAFI.

.../...

.../...

Pour réaliser l'étude pré-opérationnelle d'aménagement, la SAFI associera ses moyens à ceux du cabinet d'architectes Tristan La Prairie du Relecq-Kerhuon, les paysagistes d'Onésime de Brest et le bureau d'études techniques VRD Quarta de Morlaix.

La démarche se veut participative avec l'installation d'un Comité de Pilotage composé de représentants de la commune. Au moins trois réunions seront programmées au cours des différentes phases d'étude.

Le délai de réalisation de l'étude de faisabilité pré-opérationnelle est estimé à trois mois.

DECIDENT de retenir une intervention sous la forme d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le principe est de se doter d'un « animateur et coordinateur » pour le pilotage d'une opération de revitalisation d'ensemble du centre-bourg étalée dans le temps.

Le rôle de l'assistant au maître d'ouvrage pourrait être décliné ainsi :

- o Animer un comité de pilotage de l'opération globale de revitalisation du centre bourg avec une réunion tous les trois mois par exemple,
- o Assister à la définition de la hiérarchisation des actions,
- o Coordonner la relation avec l'ensemble des acteurs et partenaires liés à l'opération de revitalisation,
- o Assister la commune dans les actes ou contrats à passer avec les différentes parties prenantes (foncier, bailleurs, particuliers, commerçants...),
- o Définir et assister la commune dans la mise en œuvre des actions de communication et d'information auprès de la population,
- o Assister la commune dans la définition et la consultation des études nécessaires à l'engagement des opérations,
- o Conseiller la commune dans la procédure d'acquisition foncière en vue de la maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation des opérations,
- o Coordonner les interventions des différents concessionnaires de réseaux sur la commune,
- o Veiller aux déclarations et autorisations diverses nécessaires à l'avancement des opérations.

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer les responsables de la Safi ; ainsi que toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 16 octobre 2017</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice : 22</i> <i>Présents : 17</i> <i>Votants : 18*</i> <i>Pour : 18*</i> <i>Abstention : 0</i> <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i></p>	<p><u><i>Etaient présents</i></u> : PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p>M David LE SCANF a été élu <u><i>secrétaire de séance</i></u>.</p>
<p>Délibération N°</p> <p style="text-align: center;">2017 10 07</p>	<p><u><i>Absents excusés</i></u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS</p> <p><i>M. Grégory BODERIOU, responsable de l'entreprise Loussot, a quitté la salle avant les débats et vote de ce point.</i></p>

Objet : Cession d'un délaissé communal zone artisanale de Trievin

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire Rapporteur de la Commission «Aménagement du Bourg-Urbanisme-Bâtiments Non-Sportifs » réunie jeudi 6 octobre dernier en Mairie

PRESENTE la demande d'acquisition d'un délaissé communal zone artisanale de Trievin pour environ 500 m² par l'entreprise Loussot qui s'installe dans la zone artisanale de Trieven en rachetant la propriété Briant.

SOMET cette proposition de cession aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT d'accepter la cession de ce délaissé communal dans la zone artisanale de Trievin au prix d'1€/m²

PRECISENT que les frais de géomètres, notaire et autres, demeurent la charge exclusive du demandeur, à savoir l'entreprise Loussot.

.../...

.../..

CHARGENT Monsieur le Maire d'en informer les responsables de l'entreprise Lousot, l'étude notariale Lemoine-Judeau ; ainsi que toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 17 octobre 2017
Affiché en Mairie le mardi 17 octobre 2017
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 16 octobre 2017</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 *Pouvoir de P. Bras à F. Palut</p> <hr/> <p>Délibération N°</p> <p style="text-align: center;">2017 10 08</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u>Etaient présents</u> : PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p>M David LE SCANF a été élu <u>secrétaire de séance</u>.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS</p>
--	--

Objet : Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Monsieur le Maire

EXPOSE que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) met en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement, hors acquisition immobilière. Il correspond à 30% du coût d'un ou plusieurs investissements, hors acquisition immobilière. C'est l'objet de la délibération N° 119-08 du 29 mars 2016.

PRECISE les modalités pratiques de versement : un plan de financement visé par le trésorier comprenant la ou les réalisations de l'année et éventuellement les subventions obtenues.

Pour l'année 2017, la commune de Plouvorn présente les travaux de voirie rurale suivants :

Inventaire communal N° 30/060/30										
Dépenses :					Recettes					
Travaux de voirie					Subvention					
Entreprise	Montant en € H.T.	Mandat		Date	Organisme	Objet	Montant en €	Recouvrement		Date
		N° Mandat	Imputation					N° Titre	Imputation	
Eurovia Bretagne - Morlaix	60 217,45	917-2017	2315-12	20/07/2017	CCPL	Fonds de concours	16 541,99	en cours	13251-12	demande le 1/08/2017
Ing Concept	4 850,00	008-2017	2315-12	05/01/2017	Autofinancement communal		48 525,46			

DECLARE que les membres de la CCPL ont décidé de l'attribution du fonds de concours à hauteur de 16.541,99 €. pour la commune de Plouvorn. C'est l'objet de sa délibération n°127_03_6 en date du 26 septembre 2017.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal,

VALIDENT la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2017 et son dispositif d'application

VALIDENT le montant maximum attribué à la commune, soit 16.541,99 €. pour l'année 2017.

AUTORISENT Monsieur le Maire à solliciter le versement de ce fonds de concours.

CHARGENT Monsieur le Maire de transmettre la présente décision auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau et de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, fait à PLOUVORN, le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique

A la Préfecture de Quimper le mardi 17 octobre 2017

Affiché en Mairie le mardi 17 octobre 2017

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Lundi 9 octobre 2017</p>	<p>Le lundi seize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mesdames PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, LE GOFF Isabelle, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, LE SCANF David, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Anne-Hélène MARC, Mariannick JUDEAU, Marie-France NENEZ, Hélène PAGE, Philippe BRAS M Grégory BODERIOU a été élu <u>secrétaire de séance</u>.</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice</i> : 22 <i>Présents</i> : 17 <i>Votants</i> : 18* <i>Pour</i> : 18* <i>Abstention</i> : aucune <i>*Pouvoir de P. Bras à F. Palut</i></p>	
<p>Délibération N°</p> <p style="text-align: center;">2017 10 09</p>	

Objet : Décision de modificative avec vote de crédits supplémentaires sur le budget 61100 « Commune de Plouvorn » pour intégrer les frais d'étude en compte d'immobilisation »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTENT la décision modificative suivante avec les crédits supplémentaires sur le budget « Commune de Plouvorn » pour intégrer les frais d'étude relative aux travaux d'aménagement dans le bourg en compte d'immobilisation

Décision modificative : vote de crédits supplémentaires					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Article	Montant en €.	Chapitre	Article	Montant en €.
041 "Opérations Patrimoniales"	2315 "Installations, matériels de voirie"	8 203,20	041 "Opérations patrimoniales"	2031 "Frais d'études"	8 203,20

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le Receveur de la commune de Plouvorn ; et à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 16 octobre 2017

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 17 octobre 2017
Affiché en Mairie le mardi 17 octobre 2017
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Les élus renouvellent la convention de Conseil En Energie Partagée avec l'association Héol

En préambule est unanimement approuvé le compte-rendu de la **réunion du lundi 11 septembre 2017**

Aménagement du bourg – Urbanisme – Bâtiment Non-Sportifs

Les élus valident le renouvellement de la convention avec l'association Héol pour les trois années à venir, moyennant un coût de 1,05 €/habitants.

Il s'agit de conseil sur toutes les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie dans l'exploitation du patrimoine bâti :

- Gestion comptable de l'énergie et de l'eau à l'aide de bilans et de tableaux de bord,
- Diagnostics pour déterminer les dérives constatées et préconiser des sources d'économie via plan d'actions et de travaux
- Contrôle des interventions effectuées pour estimer leur efficacité, communication des résultats
- Accompagnement ponctuel sur des projets communaux lié à la maîtrise d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Deux acquisitions foncières et immobilières sont décidées.

Un terrain d'environ 4.250 m², propriété de Madame Jamet, dans le secteur de Messinou pour un budget de 25.000 €. avec les frais de géomètre et de notaire.

L'immeuble Le Guen au 19, rue du Général de Réals pour 20.000 €.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée à la Société d'Aménagement du Finistère, pour : 13.387,50 €.H.T.

Elle vise à définir les futures orientations d'aménagement dans le bourg de Plouvorn.

Cette étude se déroulera en deux phases :

- Programmation et scénario d'aménagement
- Etude pré-opérationnelle sur la base du scénario retenu.

Un délaissé communal de près de 500 m², en entrée de la zone artisanale de Trievin est vendu à l'entreprise Loussot de Plouvorn, au prix d'1 €/m²

Les travaux de démolition de l'immeuble Shopi sont en cours. Ils seront achevés pour décembre prochain, avec à suivre l'installation d'un revêtement bicouche sur l'espace laissé vacant.

Le chemin près de l'Ecole d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est en cours d'achèvement avec l'installation de protections pour éviter tout danger, effectué par les employés communaux.

Une étude est lancée sur l'aménagement route de Morlaix du carrefour avec la rue du Plan d'eau et la rue des Cerisiers, plus l'accès aux propriétés riveraines. Les cabinets Lagad Ar Brug et Ing Concept sont missionnés à cet effet.

Une discussion est ouverte avec Finistère Habitat pour proposer une opération de construction de logements sur le terrain Saint-Joseph, en conservant un espace vert pour les riverains. La programmation est faite sur 2018.

Finances Communales

Les élus adoptent une décision modificative avec vote de crédits supplémentaires pour le règlement des travaux de voirie et de signalisation à hauteur de 10.000 €. Sur le budget du lotissement Impasse du Général de Gaulle.

Environnement et Espace Rural

Une enquête publique est en cours, du lundi 16 octobre jusqu'au dimanche 12 novembre sur la commune de Plouvorn. Elle concerne un projet d'extension et de restructuration de l'élevage porcin de l'Earl Quéré au « Rusquec » à Plouvorn, fort de 3.170 animaux équivalents depuis 2012, à savoir : 460 porcs reproducteurs, 1.422 porcs charcutiers et cochettes non-saillies, 1.840 porcelets en post-sevrage. L'avis sera donné par les membres du Conseil, à l'issue de l'enquête, lors du Conseil Municipal du lundi 13 novembre prochain.

Les travaux routiers sont achevés pour cette année.

Au plan d'eau, des travaux sont en cours pour proposer un chemin d'accès ouvert aux personnes à mobilité réduite en entrée de site.

Action Culturelle, Bâtiments et Espaces de Sports et de Loisirs

Dans la salle des sports de l'Espace Jacques de Menou, il est décidé d'acquérir quatre tables de tennis de table, auprès de Leclerc Sports, pour 1.796 €.H.T, afin d'encourager la pratique de ce sport.

Les travaux de réfection des sanitaires se poursuivent dans la salle polyvalente.

Une fresque sera mise en place par les employés communaux en décembre sur la façade de l'Atelier.

Affaires Scolaires et Enfances

L'éveil culturel et sportif a démarré avec une 6^{ème} séance samedi prochain 21 octobre concernant 40 enfants. Les échos sont très positifs.

La section « Passerelle » pour les enfants nés en 2006, 2007 et 2008, débutent aux vacances de la Toussaint.

Une conférence-débat se tiendra mardi 12 décembre à 20 h à l'Espace Culturel du Plan d'Eau, avec un débat après projections avec deux psychologues présents.

Association Sportive et Culturelle

Les services du département nous informent que tout affichage sur palette est strictement interdit aux abords des chaussées. A défaut, elles seront retirées et les fautifs seront verbalisés. Une réflexion sera menée pour agrandir les espaces existants aux entrées de la commune, avec une priorité accordée aux associations communales.

Informations et Communication

Les membres de la commission se sont réunis notamment pour préparer la prochaine édition annuelle du bulletin communal.

Des pistes de réflexion sont en cours pour travailler sur de nouveaux supports de communication.

Intercommunalité

Des investissements conséquents sont décidés par La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau :

une Maison des Services Au Public regroupant les organisations et actions sociales à l'échelle du territoire du Pays de Landivisiau,

la mise en place à l'équipôle d'un hall d'entraînement des chevaux avec une toiture comprenant des panneaux photovoltaïques,

un agrandissement de la piscine.

Prochaines réunions de Conseil Municipal fixées à 19 h en Mairie : lundi 27 novembre 2017
lundi 18 décembre 2017